

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 21 septembre 2016

Sécurité routière : mise en place d'un radar fixe discriminant sur l'autoroute A7

La préfecture de l'Isère vous informe qu'un **radar vitesse fixe discriminant a été installé sur l'autoroute A7, sur la commune de Roussillon**. Ce radar entrera en service le **jeudi 22 septembre 2016 à 00h00**. Un panneau d'information est installé sur l'axe contrôlé.

Le radar vitesse fixe discriminant permet de **différencier les catégories de véhicules**, et notamment les poids lourds, **afin de contrôler les limitations de vitesse spécifiques selon la catégorie d'usagers**.

Il permet aussi **d'identifier avec certitude le véhicule en infraction dans le cas où plusieurs apparaissent sur un cliché**. Cet équipement est équipé de 3 modules permettant respectivement la mesure de la vitesse, la distinction Véhicule Léger/Poids lourds et l'identification de la voie.

Le radar discriminant est destiné à être installé principalement sur les axes sur lesquels le trafic de poids lourds est important :

- Les zones où se produisent des accidents pour lesquels des vitesses excessives sont principalement en cause.
- Les itinéraires à fort trafic de poids lourds, sur lesquels la limitation de vitesse est régulièrement ignorée.
- Des sections de route particulières (descente dangereuse, succession de virages, traversée urbaine...) justifiant un contrôle particulièrement strict.
- Les lieux et les portions de route où la présence des forces de l'ordre est impossible pour permettre la réalisation de contrôles de vitesse traditionnels.

Depuis le début de l'année 2016, 46 personnes ont perdu la vie sur les routes du département, contre 39 sur la même période en 2015, soit 7 tués en plus. Dans le même temps, le nombre d'accidents et de blessés ne diminue pas. Ces chiffres préoccupants montrent qu'il ne faut pas relâcher nos efforts tant en matière de prévention que de répression.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

